

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES**

Nombre de membres

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal		délibération
15	15	11 + 2

Séance du 11 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

Date de la convocation
5 janvier 2022

Date d'affichage
5 janvier 2022

PRESENTS : M. MANCION. Mme AMIOT. M. BONNET.
Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE. FOURY.
Mmes LEGER. LELOUP. MM. LESCZYNSKI.
MENERAT. Mme VACHER.

ABSENTS :

M. BONDOUX qui donne pouvoir à M. BONNET.
Mme THIBAUT qui donne pouvoir à M. FOURY.
Mme LAGRANGE.
M. MARGELIDON.

Objet de la délibération

AMENAGEMENT
PLAINE DE JEUX
MULTIGENERATIONNELLE

Monsieur Pascal LESCZYNSKI a été nommé secrétaire.

DEMANDES DE
SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement d'une plaine de jeux multigénérationnelle comprenant divers équipements de sports et de loisirs, validé par le Conseil Municipal, il convient de solliciter les différentes subventions dont la commune pourrait bénéficier pour la réalisation de ces travaux.

Le coût prévisionnel s'élève à 160 860 € H.T., se décomposant comme suit :

- Cheminements et stationnements PMR (Mise aux normes et création)	14 940 €
- Fourniture et installation des équipements	131 296 €
- Dépenses imprévues	<u>14 624 €</u>
TOTAL	160 860 €

.../...



Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait s'établir, à ce jour, de la façon suivante :

- DETR	21 976 €
- ANS	74 540 €
- Région	32 172 €
- Auto-financement	<u>32 172 €</u>
TOTAL	160 860 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus et de l'inscrire au budget primitif de l'exercice 2022.

- d'autoriser Monsieur le Maire à :

. solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

. solliciter une subvention de l'Agence Nationale du Sport ;

. solliciter une subvention de la Région Centre-Val de Loire.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier avec les différents partenaires cités ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 12 janvier 2022.



Le Maire,

Pierre MANCION

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le 12.01.2022

et publication ou notification
du 12.01.2022